

## **Journées Techniques JBF – mardi 12 juin 2012**

Cadres juridiques, codes de bonnes pratiques pour les jardins botaniques

*Jean Marie Solichon*



# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

**Récolte**

**Détention**

**Echange**

# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

## **Récolte**

Espèces protégées.

# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

## **Récolte**

Espèces protégées.

En France :

- Droit national : plusieurs niveaux de protection (intégrale, partielle, réglementation préfectorale, Parc National ou autre aire protégée)
- Droit international : convention de Berne (1979), directive CEE (1992)

# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

## **Récolte**

Espèces protégées. En France :

- Droit national : plusieurs niveaux de protection (intégrale, partielle, réglementation préfectorale, Parc National ou autre aire protégée)
- Droit international : convention de Berne (1979), directive CEE (1992)

## **Détention**

- Espèces interdites (contenant des stupéfiants), listes publiées par décret  
ex: « Peyolt ou peyote » (Annexe IV, Arrêté du 18 août 2004, JO du 15/09/2004)

# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

## Récolte

Espèces protégées. En France :

- Droit national : plusieurs niveaux de protection (intégrale, partielle, réglementation préfectorale, Parc National ou autre aire protégée)
- Droit international : convention de Berne (1979), directive CEE (1992)

## Détention

- Espèces interdites (contenant des stupéfiants), listes publiées par décret  
ex: « Peyolt ou peyote » (Annexe IV, Arrêté du 18 août 2004, JO du 15/09/2004)



# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

## **Récolte**

Espèces protégées. En France :

- Droit national : plusieurs niveaux de protection (intégrale, partielle, réglementation préfectorale, Parc National ou autre aire protégée)
- Droit international : convention de Berne (1979), directive CEE (1992)

## **Détention**

- Espèces interdites (contenant des stupéfiants), listes publiées par décret  
ex: « Peyolt ou peyote » (Annexe IV, Arrêté du 18 août 2004, JO du 15/09/2004)
- Convention de Washington (CITES)



# CONVENTION DE WASHINGTON

**CITES = Convention Internationale sur les *Echanges* d'espèces  
Menacées**

= Convention de Washington (3/03/1973)  
(1978 : France & Monaco, 1975 : Suisse)

Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)





# CONVENTION DE WASHINGTON

**CITES = Convention Internationale sur les *Echanges* d'espèces  
Menacées**

= Convention de Washington (3/03/1973)  
(1978 : France & Monaco, 1975 : Suisse)

Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)

Dans la CEE règlement CE de 1997 modifié (Annexes A, B, C & D)  
En France Arrêté de 2007 modifié

# CONVENTION DE WASHINGTON

## **Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)**

5 000 espèces animales

28 000 espèces végétales (orchidées, cactées, palmiers,  
Cycas et Encephalartos...)

# CONVENTION DE WASHINGTON

## **Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)**

5 000 espèces animales

28 000 espèces végétales (orchidées, cactées, palmiers,  
Cycas et Encephalartos...)

Déclaration des espèces CITES détenues

# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

## **Récolte**

Espèces protégées. En France :

- Droit national : plusieurs niveaux de protection (intégrale, partielle, réglementation préfectorale, Parc National ou autre aire protégée)
- Droit international : convention de Berne (1979), directive CEE (1992)

## **Détention**

- Espèces interdites (contenant des stupéfiants), listes publiées par décret  
ex: « Peyolt ou peyote » (Annexe IV, Arrêté du 18 août 2004, JO du 15/09/2004)
- Convention de Washington (CITES)

## **Echange**

- Règlements phytosanitaires
  - textes européens (Directives CE 2000 & 2004)
  - nationaux (Code Rural)

# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

## **Récolte**

Espèces protégées. En France :

- Droit national : plusieurs niveaux de protection (intégrale, partielle, réglementation préfectorale, Parc National ou autre aire protégée)
- Droit international : convention de Berne (1979), directive CEE (1992)

## **Détention**

- Espèces interdites (contenant des stupéfiants), listes publiées par décret  
ex: « Peyolt ou peyote » (Annexe IV, Arrêté du 18 août 2004, JO du 15/09/2004)
- Convention de Washington (CITES)

## **Echange**

- Règlements phytosanitaires
  - textes européens (Directives CE 2000 & 2004)
  - nationaux (Code Rural)
- Convention de Washington

# CONVENTION DE WASHINGTON

**Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)**

Echanges possibles sous réserve d'obtention de permis  
d'exportation et/ou d'importation (en France : DREAL)

# CONVENTION DE WASHINGTON

## **Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)**

Echanges possibles sous réserve d'obtention de permis d'exportation et/ou d'importation (en France : DREAL)

A l'intérieur de la CE : libre circulation sauf pour les espèces de l'Annexe I destinées au commerce

# CONVENTION DE WASHINGTON

## **Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)**

Echanges possibles sous réserve d'obtention de permis d'exportation et/ou d'importation (en France : DREAL)

Pour les Institutions scientifiques : procédure d'enregistrement & « règle de l'étiquette »

(France : 4, Suisse : 32, Allemagne : 100...Monaco : 3)





# CONVENTION DE WASHINGTON

Espèces concernées réparties en trois Ann

Echanges possibles sous réserve d'obtention  
d'exportation et/ou d'importation

Pour les Institutions scientifiques : procédure  
& « règle de l'étiquette »

(France : 4, Suisse : 32, Allemagne : 100...M

**CITES**

Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction

Article VII paragraphe 6

**MATERIEL SCIENTIFIQUE**

1. Contenu :  
Ariocarpus fissuratus

Cactaceae JE n° :25301  
Graines issues de pollinisation contrôlée

2. Expéditeur (nom et adresse complète) :  
JARDIN EXOTIQUE  
B.P. 105  
MC 98002 MONACO CEDEX

3. Numéro d'enregistrement : MC 001

4. Destinataire (nom et adresse complète) :  
Muséum National d'Histoire Naturelle  
Département des Jardins Botaniques et  
Case Postale 45  
43, rue Buffon  
Paris  
France

5. Numéro d'enregistrement : FR 75A MNHN  
Etiquette n° 2011 - 40

Coupon à renvoyer à l'organe de gestion immédiatement après utilisation

Numéro d'enregistrement de l'expéditeur MC 001

Numéro d'enregistrement du destinataire FR 75A MNHN

Contenu :  
Ariocarpus fissuratus

Cactaceae JE n° :25301  
Graines issues de pollinisation contrôlée

Etiquette n° 2011 - 40

# CONVENTION DE WASHINGTON

## **Espèces concernées réparties en trois Annexes (I, II et III)**

Echanges possibles sous réserve d'obtention de permis  
d'exportation et/ou d'importation

Pour les Institutions scientifiques : procédure d'enregistrement  
& « règle de l'étiquette »

(France : 4, Suisse : 32, Allemagne : 100...Monaco : 3)

Pour les pépinières commerciales : idem pour les sp. de  
l'Annexe I & quotas

Allemagne : 4 (orchidées & pl. succulentes), Italie : 2 (succ.)

Rep. Tchèque : 4 (cactées)

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

**Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

1) Objectifs et actions (BGCI)

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

### 1) Objectifs et actions (BGCI)

- Agenda International pour la Conservation dans les JB (2000)

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

### 1) Objectifs et actions (BGCI)

- Agenda International pour la Conservation dans les JB (2000)
- Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes – GSPC (2002)

5 objectifs :

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

### 1) Objectifs et actions (BGCI)

- Agenda International pour la Conservation dans les JB (2000)
- Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes – GSPC (2002)

5 objectifs :

- Comprendre, connaître et documenter la Diversité Végétale (DV)
- Mettre en place rapidement et efficacement des mesures de Conservation de la DV
- **Utiliser la DV de façon durable et équitable**
- Favoriser l'éducation et la prise de conscience à propos de la DV
- Développer les moyens à mettre en œuvre au bénéfice de la GSPC

16 cibles

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

- 1) Objectifs et actions (BGCI)
- 2) Conditions d'utilisation des ressources végétales (protocole de Nagoya, 2010)



# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

- 1) Objectifs et actions (BGCI)
- 2) Conditions d'utilisation des ressources végétales (protocole de Nagoya, 2010)
  - Régulation de l'accès aux ressources génétiques

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

- 1) Objectifs et actions (BGCI)
- 2) Conditions d'utilisation des ressources végétales (protocole de Nagoya, 2010)
  - Régulation de l'accès aux ressources génétiques
  - Partage des avantages

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

- 1) Objectifs et actions (BGCI)
- 2) Conditions d'utilisation des ressources végétales (protocole de Nagoya, 2010)

- Régulation de l'accès aux ressources génétiques
- Partage des avantages

Réseau International d'Echange de Plantes (IPEN), code de conduite

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

## **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

Sommet mondial de Rio, 1992

La conservation dans les jardins botaniques :

- 1) Objectifs et actions (BGCI)
- 2) Conditions d'utilisation des ressources végétales (protocole de Nagoya, 2010)

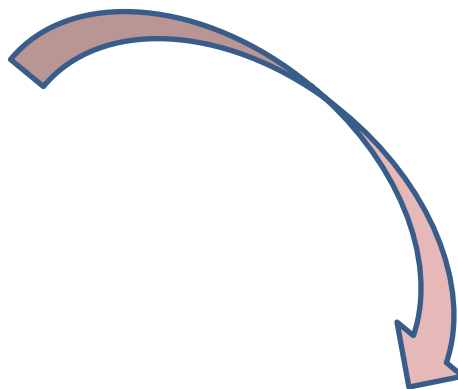
- Régulation de l'accès aux ressources génétiques
- Partage des avantages

Réseau International d'Echange de Plantes (IPEN), code de conduite

Labellisation dans le cas de la récolte des plantes sauvages (« Fairwild »)

# DISPOSITIONS VOLONTAIRES

**DISPOSITIONS VOLONTAIRES**



**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**